

PROCES VERBAL SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026 A 19H00

L'an deux mille vingt-six, le JEUDI 5 FÉVRIER à 19h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en session ordinaire sous la présidence de M. LEPETIT Pascal.

Date de convocation : le 23/01/2026

Présents : MM. LEPETIT - DELANOÉ - DA SILVA - PECQUENARD - RONGRAIS - Mmes PATUREL - ANDRÉ - HERVÉ - VELIN. Formant la majorité des Délégués en exercice.

M. DE FERRIERES est arrivé à 19h40 et n'a pas participé au vote des délibérations 1, 2 et 3.

Absent(s) excusé(s) : M. AVRIL donnant pouvoir à M. LEPETIT - M. CARLE donnant pouvoir à MME VELIN - M. SACRE et MME MILWARD.

Absent(s) : MM. HADJOUR et MME DUPOND.

Secrétaire de séance : Mme VELIN.

* * * * *

DELIB 01/2026 : APPROBATION DU CFU 2025

Sous la présidence de Monsieur PECQUENARD Francis, le Comité Syndical approuve le CFU dont les résultats définitifs présentent un excédent de fonctionnement de 997.025,26 euros et un déficit d'investissement de 31.107,25 euros.

DELIB 02/2026 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte R1068) : 31 107,25 euros
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) : 965 918,01 euros

DELIB 03/2026 : TARIFICATIONS 2026

Le Comité Syndical à l'unanimité :

Prix du m3 d'eau : 1,78 € HT/m3

Redevance AAC - Protection de la Ressource : 0,081 € HT/m3.

Abonnement : 45,00 €

Déplacement : 30,00 €

Accessibilité au regard, compteur et tuyauterie : 30,00 €

Heure de main d'œuvre : 39,83 €

Actualisation du bordereau des prix : 1%

Redevance FSIAREP (Département) : 0,082 € HT/m3.

Redevance consommation d'eau potable (Agence de l'eau Seine-Normandie) : 0,34 € HT/m3

Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau Seine-Normandie) : 0,077 € HT/m3

Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau Seine-Normandie) : 0,0759 € HT/m3

DELIB 04/2026 : APPEL A PROJET DU FONDS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le Président entendu et après échange de vue, les membres du Comité décident à l'unanimité, de ne pas donner suite mais sont ouverts à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

* * * * *

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du Comité que le 28 novembre 2025, un élu a envoyé un mail au Syndicat concernant le rajout d'une délibération à l'ordre du jour. Il indique qu'à la suite d'une première réclamation il avait pris contact avec les services de la Préfecture qui avaient souligné qu'à l'ouverture de séance, l'ajout d'une délibération concernant le budget

était interdit. En revanche, dès lors où le délai des 5 jours francs est respecté, il est possible d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Ce qui a été effectué en novembre dernier.

TOUR DE TAPIS

Commune de Guainville :

1- Madame VELIN informe le Syndicat qu'il y a une purge qui disjoncte rue de Fumeçon.

Monsieur DESPORTES réponds qu'il ira voir.

2- Madame VELIN demande ce qu'il en est de la mensualisation ?

Madame CLEMENT informe l'assemblée :

- Que selon les directives de la DGFIP et de JVS, cela ne sera pas possible car il faut être minimum deux personnes pour mettre en place et suivre la mensualisation,
- Qu'une fois la radio relève en place pour tous les abonnés, il sera possible de faire deux relevés annuel et pourquoi pas deux factures au lieu d'une,
- Qu'un portail abonné va enfin voir le jour à compter du 1^{er} avril 2026. Celui-ci permettra aux abonnés de voir leurs relevés de compteur, télécharger leur facture d'eau potable mais également d'effectuer certaines démarches en ligne.

Commune de Gilles :

Monsieur DE FERRIERES souhaite indiquer que le blog du Syndicat n'est pas fonctionnel et qu'il a eu du mal à télécharger le formulaire d'information pour les abonnés.

Il est répondu que le blog a été construit il y a plus de 20 ans par les agents du Syndicat et qu'il est prévu de demander un devis au prestataire informatique du Syndicat pour réaliser un blog plus intuitif et sécurisé.

Madame CLEMENT indique à Monsieur DE FERRIERES que la prochaine réunion avec « CAD'EN » (études BAC, SDAEP, PGSSE) aura lieu au siège du Syndicat le lundi 16 février 2026 à 14h00.

Commune de Boncourt :

Monsieur DELANOÉ informe que l'enrobé situé route de Rouvres n'avait pas tenu.

Monsieur DEPORTES répond que cela est prévu et que la consigne a été donnée au prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.